

L'Économie de la zone non occupée 1940-1942

Édité par Hervé Joly



L'économie de la zone non occupée – dite « zone libre » – par les troupes allemandes jusqu'au 11 novembre 1942 n'avait jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Or, ce vaste territoire méridional, même s'il est à dominante agricole, n'est pas sans importance industrielle. La politique du régime de Vichy s'y applique hors de l'intervention directe des occupants. Les Allemands et, à l'est du Rhône, les Italiens, n'en sont cependant pas entièrement absents, avec l'envoi par les administrations militaires d'occupation d'inspecteurs de contrôle dans les usines d'armements. Des accords commerciaux établissent également des échanges directs entre les occupants et les entreprises. Enfin, si les principales restrictions

au trafic des marchandises ont été levées dès mai 1941, les effets de la ligne de démarcation ne paraissent pas entièrement avec son franchissement par les Allemands en novembre 1942.

Les textes rassemblés dans ce volume analysent la situation particulière dans laquelle sont placées les entreprises implantées dans la zone non occupée. Comment adaptent-elles leurs activités aux pénuries de matières premières ? Quelles relations commerciales conservent-elles avec le reste de la France, l'Empire colonial et les pays tiers, ou développent-elles avec les occupants ? La politique d'« aryanisation » des entreprises considérées comme « juives » y présente-t-elle des particularités dans sa mise en œuvre ?

Bon de commande

L'Économie de la zone non occupée 1940-1942

cths

Éditions du CTHS

1, rue Descartes

75231 Paris cedex 05

tél. : 01 55 55 97 76

fax : 01 55 55 97 60

ventes.cths@education.gouv.fr

www.cths.fr

Mme, M.

Adresse

.....

Code postal - Ville

Pays Téléphone

Adresse e-mail

commande exemplaire(s) à 32€ = €

port* €

total €

* Frais d'expédition : 3€ pour un ouvrage et 1€ par ouvrage supplémentaire.

Tous les frais bancaires sont à la charge du client, la somme reçue devant correspondre exactement au montant de la facture. Pas d'eurochèque SVP.

Pour la France :

- règlement par chèque à l'ordre de « Régie recette CTHS » à l'adresse ci-dessus.

Pour l'étranger :

- achat par carte bancaire sur notre site Internet www.cths.fr

- par chèque tiré sur une banque domiciliée en France.

- par mandat international ou virement sur TP PARIS RGF

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0409 711

BIC : BDFEFRPPXXX

VAT : FR4219753787

Institutions : pour un règlement sur facture envoyer un bon de commande administratif.

Vente en librairie ou achat par carte bancaire sur notre site :

www.cths.fr